

BULLETIN COMMUNAL

d'information

N°2 : Septembre 2013

Commune de JALHAY



www.jalhay.be

Vos représentants communaux

VOTRE BOURGMESTRE :



Michel FRANSOLET

- Etat civil
- Police
- Sécurité
- Logement

VOS ECHEVIN(E)S :



1er échevin
Marc ANCION

- Travaux, Forêts
- Agriculture
- Environnement
- Développement durable



2ème échevin
Michel PAROTTE

- Sport- Jeunesse
- Festivités
- Communication
- Sécurité routière
- Citoyenneté



3ème échevin
Francis WILLEMS

- Urbanisme
- Aménagement du territoire
- Tourisme, Culture
- Mobilité, Participation



4ème échevin
Eric LAURENT

- Enseignement
- Finances
- Economie
- Cultes



Présidente du CPAS
Noëlle WILLEM-REMACLE

- Santé, Famille
- Petite enfance
- Troisième âge
- Patrimoine
- Affaires sociales

VOS CONSEILLER(E)S (par ordre de préséance)



José LAHAYE



Christian VANDEN BULCK



Dimitri HOUSSA



Julien MATHIEU



Lucienne WILLEM-MARECHAL



Carine BRAUN-SCHROEDER



Jean-Louis DE LEUZE



Bastien LAURENT



Suzanne KONINCKX-HAENEN



Francis LERHO



Alexandre FRANCOIS



Eva FRANSSSEN



Sophie MAGIS

VOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE



Béatrice ROYEN-PLUHMAN

VOTRE DIRECTEUR FINANCIER



Jean-Luc HENIN

ADMINISTRATION COMMUNALE

Secrétariat : 087/37 91 10
de 08h30 à 12h00
et de 13h15 à 16h30

Bourgmestre : 087/37 91 26

Bureau des Echevins : 087/37 91 27 ou 91 28

Etat civil – Population : 087/37 91 10
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
le samedi de 09h à 12h
Fermé le vendredi après-midi

Urbanisme : 087/37 91 30
de 08h30 à 12h00
le samedi: de 09h à 12h

Marchés publics : 087/379.121 ou 122
de 08h15 à 12h00
et de 13h15 à 16h30

Service protocolaire et communication :
087/37 91 42
de 09h00 à 12h30
et de 13h30 à 16h30

Service des Travaux : 087/47 49 41

Permanence de Sart : 087/29 90 21
lundi de 15h00 à 18h00
jeudi et samedi de 09h00 à 12h00

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Si vous désirez rencontrer une assistante sociale, vous pouvez contacter le **C.P.A.S.** ou vous rendre à une permanence.

Quand ? Tous les jours de 9h à 11 heures

Où ? C.P.A.S: Place du Marché 164 à SART
au 087/29 90 10

Administration Communale, Rue de la Fagne, 46 à JALHAY au 087/37 91 55

POLICE

Antenne de Jalhay : 087/29 29 80
de 08h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Zone des Fagnes : 087/79 33 33
de 8h à 17h
samedi de 8h à 14h
dimanche de 8h à 12h

En cas d'urgence : 101

SITE INTERNET

Le site internet de notre commune vous permet dès à présent de recevoir la **newsletter**, pour être informé des événements importants sur notre territoire.

Comment vous inscrire?

Vous vous connectez à notre site: **www.jalhay.be** et sur la page d'accueil vous voyez **newsletter -inscription**. Vous encodez votre adresse mail et cliquez sur inscription.

Vous recevrez un mail confirmant votre inscription. Dès lors, lorsque un événement particulier se présentera vous en serez directement averti.



The image shows a web form titled "Notre newsletter". It includes a text input field for "Votre email", two radio buttons for "HTML" (selected) and "Text", and a button labeled "inscription". At the bottom, there is a link that says "Visitez les archives".

CENTRE MÉDICAL HÉLIPORTÉ De Bra-sur-Lienne



Le Centre Médical Hélicopté ou CMH est un service médical d'urgence et de réanimation par hélicoptère. Il est situé à Bra-sur-Lienne, au centre de la plus importante zone rouge de Belgique.

Le CMH est disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7, partout en Belgique, pour toute mission d'aide médicale urgente commandée par le 112.

L'hélicoptère médicalisé du CMH peut décoller de sa base en moins de 4 minutes et peut secourir tout patient en moins de 15 minutes dans les provinces de Liège, Namur et Luxembourg.

Le CMH est une association sans but lucratif, assurant un service médical professionnel et de qualité, dans l'intérêt unique de chaque patient. Le développement de ce service à la population est possible grâce à une carte d'affiliation qui permet à ses adhérents de bénéficier de la gratuité du transport médicalisé lors de toute intervention hélicoptérée urgente organisée par le 112.

Pour en savoir plus, allez voir sur le site internet: <http://www.centremedicalheliporte.be/>

Lors du Conseil communal du 19 août 2013, il a été décidé d'allouer au Centre Médical Hélicopté un subside de 2000€ destiné à équiper le terrain de football du RCS JALHAY d'un système automatique d'éclairage permettant l'atterrissage de nuit de l'hélicoptère.

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

LE PERSONNEL ET LES PERMANENCES

Madame Catherine ABRASSART : Directrice Générale

Monsieur Jean-Luc HENIN : Directeur Financier



LE SERVICE ADMINISTRATIF

Madame Geneviève COLARD : Employée
Accueil téléphonique, Service Dépannage, Service Repas Chauds
087/29.90.10

Madame Geneviève JARBINET : Employée (en remplacement des temps partiels)
Accueil, Boutique, Atelier
087/29.90.10

Madame Murielle PETIT : Employée
Service Comptabilité & Facturation
087/29.90.16

Madame Cécile SENTE : Employée
Accueil & Allocation de Chauffage
087/29.90.22

LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Vincent SCHMITZ : Ouvrier Qualifié
Service de Dépannage et Entretien des bâtiments
087/29 90 10

LE SERVICE SOCIAL

Les permanences ont lieu de 9 à 11 heures

C.P.A.S. Place du Marché 164 à SART 087/29.90.10

Administration Communale, rue de la Fagne, 46 à JALHAY 087/37.91.55

	SART	JALHAY
Lundi	Madame B. MARETTE <i>Service Aide Générale & Service Réinsertion</i>	Madame M. ARNOULD <i>Service Aide Générale & Handicontact</i>
Mardi	Madame V. FONTAINE <i>Service Aide Générale & Initiative Locale d'Accueil</i> Madame A. PAULY <i>Service Médiation de Dettes</i>	Madame V. THYS <i>Service Aide Générale & Télévigilance</i>
Mercredi	Madame A. PAULY <i>Service Energie</i> Madame M. ARNOULD <i>Service Aide Générale</i>	Madame B. MARETTE <i>Service Aide Générale & Service Insertion socioprofession- nelle</i>
Jeudi	Madame M. ARNOULD <i>Service Aide Générale</i>	Madame V. FONTAINE <i>Service Aide Générale</i>
Vendredi	Madame V. THYS <i>Service Aide Générale & Télévigilance</i> Madame A-S. HENNEN <i>Service Aide Générale & Initiative Locale d'Accueil</i>	Madame V. FONTAINE <i>Service Aide Générale & Initiative Locale d'Accueil</i> Madame A. PAULY <i>Service Médiation de dettes de 13 H30 à 16H30</i>

LE SERVICE DE DÉPANNAGE

Depuis ce 26 juin dernier, un nouveau règlement est d'application ; en voici le détail :

Article 1 – Mission

Le service de dépannage est un service de transport d'intérêt général dont la vocation est sociale, et ce tant au niveau du public visé que des déplacements assurés. Il ne peut donc se substituer ni aux taxis conventionnels ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport des personnes dont l'état nécessite une assistance spécifique.

Article 2 – Public

Ce service est accessible à tout habitant de l'entité rencontrant des difficultés de mobilité et dont la situation ne permet pas le recours aux moyens de transport en commun et/ou aux services de taxis privés.

Article 3 – Transports

Les personnes peuvent faire appel au service pour :

- Bénéficier des soins de santé ou se rendre dans une pharmacie ;
- Accomplir des démarches administratives ;
- Rendre visite à un proche hospitalisé ou placé en maison de repos ;
- Effectuer des courses dans l'agglomération de Spa- Verviers (limité à une fois par semaine avec un maximum de 2 heures) ;

Le service n'est pas destiné au déménagement ni au transport d'objets encombrants.

Les courses ménagères doivent répondre à des besoins courants.

Ne sont pas considérés comme des besoins courants, notamment l'achat de meubles, de gros appareils ménagers, d'appareils audio-visuels, etc.

Toute autre demande fera l'objet d'un examen de la Secrétaire ou de la Présidente, voire du Comité Spécial

Article 4 – Territoire desservi

Les déplacements se font au sein de l'agglomération Spa-Verviers à l'exception des déplacements motivés par des raisons médicales :

- Vers des centres hospitaliers situés en région liégeoise ;
- Vers des prestataires médicaux dans les communes limitrophes (réservé aux personnes à mobilité réduite et aux personnes qui suivent des traitements médicaux lourds).

Article 5 – Horaires

Le service de dépannage circule :

- | | | | | | |
|---|----------|-----------------|---|----------|-----------------|
| • | lundi | de 8h30 – 16h30 | • | jeudi | de 8h30 – 16h30 |
| • | mardi | de 8h30 – 16h30 | • | vendredi | de 8h30 – 12h00 |
| • | mercredi | de 8h30 – 12h00 | | | |

Article 6 – Réservations

Les demandes de réservation doivent se faire au plus tard 1 jour avant le déplacement en téléphonant au 087/29 90 10 durant les heures de bureau :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Elles seront satisfaites dans leur ordre d'arrivée au standard téléphonique. En cas de problème, le CPAS se réserve le droit de privilégier les déplacements à caractère médical.

Le service ne peut être tenu responsable en cas d'impossibilité d'assurer un transport; il s'engage dans ce cas, à prévenir immédiatement la personne concernée pour lui permettre de prendre d'autres dispositions.

Il est demandé aux personnes qui souhaitent annuler une réservation d'avertir le service au minimum 24 heures avant le déplacement. Tout désistement non signalé fera l'objet d'une facturation de la course.

Le service se réserve le droit de ne plus desservir les utilisateurs qui auraient, à plusieurs reprises, omis de signaler un désistement.

Article 7 – Tarifs

Les utilisateurs du service devront s'acquitter d'une participation financière :

Prestations + forfait de 2,40 €.

Prestations :

BIM	2,50 €/heure	0,625 €/ 1/4 heure
NON BIM	3,75 €/heure	0,94 €/ 1/4 heure
RIS-GRAPA	1,25 €/heure	0,31 €/1/4 heure

Un autre tarif est appliqué lorsque la personne n'est pas dans le véhicule (ce tarif peut être obtenu sur demande auprès du CPAS).

L'accompagnant d'une personne en chaise roulante ou d'un mineur bénéficie de la gratuité du transport.

Les frais de parking éventuels sont à charge de l'utilisateur.

Les personnes qui possèdent une carte de stationnement spécifique se muniront de celle-ci.

Article 8 – Remarques

Tout utilisateur du service est tenu de respecter ce règlement et de se conformer aux injonctions du chauffeur en ce qui concerne les règles de sécurité et de bienséance.

L'itinéraire est déterminé par le chauffeur.

Il est interdit de fumer dans le véhicule.

Le service se réserve le droit de ne plus desservir les utilisateurs qui n'auraient pas respecté les règles de sécurité et de bienséance ou qui n'auraient pas honoré les factures des dépannages antérieurs.

Le chauffeur est chargé du transport des utilisateurs et peut assurer l'accompagnement. Le chauffeur ne prend pas en charge la manutention manuelle de la personne transportée si cela s'avérait nécessaire.

Les animaux ne sont pas admis dans le véhicule à l'exception des chiens guides.

INFOS HANDICONTACT



Attention :

- Le Service Public Fédéral – Direction générale des personnes handicapées procède à la **révision d'office** de votre dossier dès l'âge de 65 ans.
- En effet, dès l'âge de la pension, le montant de l'Allocation aux personnes handicapées est réduite au profit d'une pension supérieure.
- Tout changement dans votre situation (revenus ou composition familiale) doit être signalé car il est susceptible de diminuer le montant de votre allocation (art. 8ter de la loi du 27/02/1987).

La carte de stationnement



- La carte de stationnement doit être demandée séparément car elle n'est pas délivrée automatiquement lors de la demande d'allocation ou de reconnaissance du handicap.
- pour obtenir un duplicata ou la prolongation d'une carte de stationnement/carte de réduction, un formulaire doit être rempli via Internet.

Vous pouvez contacter nos services pour introduire ces demandes au **087/29 90 10**.

LA BOUTIQUE A DÉMÉNAGÉ !



En effet, le «**Presque 9**» a changé d'adresse. La boutique de seconde main du CPAS de Jalhay vous accueille désormais Grand'Rue 49 à Sart, juste à côté de l'épicerie de «Jenny». Après quelques travaux de rénovation s'ouvre un nouvel espace pour une même convivialité. Un sourire de bienvenue, une tasse de café et pourquoi pas un échange avec l'Autre ? Des liens se créent, un réconfort s'installe et une envie qui taraude... celle d'y retourner.

Vous y trouverez toujours les mêmes marchandises, à savoir des vêtements pour adultes et enfants, des jouets, des livres et de la brocante. Alors, que débute une nouvelle ère de bonnes affaires !

Destinée à aider toute la population jalhaytoise, la boutique vous accueille les lundi, mardi et jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h ainsi que le mercredi de 13h30 à 16h. Les dons peuvent s'effectuer pendant les heures d'ouverture.

A nouveau merci à tous pour votre générosité !

« Et si l'on peut te prendre ce que tu possèdes, qui peut te prendre ce que tu donnes ? »

Antoine de Saint-Exupéry



LE RELAIS SOCIAL URBAIN



En 2013, le Relais Social Urbain comptait 42 associations partenaires dont le CPAS de JALHAY.

L'équipe du Relais Santé est composée d'intervenants sociaux dont une infirmière et des psychologues qui se rendent au domicile des personnes en souffrance psychologique ou confrontées à des problématiques d'assuétude et/ou de handicap mental.

Le CPAS de JALHAY collabore avec le Relais Santé pour venir en aide à ces personnes.

Le Relais Santé effectue un travail d'accompagnement et de soutien psychologique en vue de réorienter ces personnes vers les services compétents.

Personne de contact : Martine ARNOULD
087/29.90.10

LE PROJET RENTRÉE SCOLAIRE



Dans le cadre de la rentrée scolaire 2013, le CPAS a décidé d'innover en procurant aux familles précarisées financièrement le matériel scolaire de base pour les enfants du primaire et du secondaire.

Afin de cibler les besoins réels des enfants, ces kits de rentrée (composés de crayons, gommes, bics, classeurs...) se réfèrent aux listes du "matériel nécessaire" fournies par les établissements scolaires.

Cette opération a été financée par le subside socio-culturel et celui contre la pauvreté infantile dont dispose le CPAS.

ALLOCATION CHAUFFAGE



Avec l'arrivée de l'automne et la fraîcheur qui l'accompagne, vous allez peut-être refaire le plein de votre citerne de gaz ou de mazout. Si vous êtes OMNIO, en médiation de dettes ou que les revenus annuels bruts de votre ménage ne dépassent pas 16.632,81€, vous pouvez bénéficier d'une allocation chauffage.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos services !
Responsable : Mme SENTE Cécile Tél.: 087/29.90.22

LE REPAS ANNUEL ORGANISÉ PAR LE CPAS

Le 31 mai dernier, a eu lieu le sixième repas organisé par le CPAS. Nouveauté cette année, toutes les personnes de la commune de plus de 60 ans étaient invitées.

Avec plus de 140 participants, cette édition a rencontré un beau succès et la salle de Solwaster était joyeusement remplie.

Tout en dégustant un bon repas, les personnes présentes ont pu profiter d'une animation musicale assurée par Guy Glorian. Le répertoire de chansons proposé a ravi non seulement les danseurs mais également le reste de l'assemblée.

Bonne humeur, bon repas, convivialité : voilà résumée cette sixième édition du repas organisé par le CPAS.



A l'année prochaine!



UN ENFANT ATTEINT D'UN HANDICAP, JEUNE OU ADULTE, À LA MAISON ?

Pas facile tous les jours pour vous, parents ou proches, qui donnez tant au quotidien pour votre enfant « différent » ...

Sans doute avez-vous parfois besoin de souffler, de vous accorder un moment de détente (restaurant, cinéma, journée d'évasion...), ou simplement d'alléger l'organisation quotidienne (autres enfants, rendez-vous...); cela est bien légitime.

Afin de vous le permettre, l'AWIPH ancrera définitivement dans un Arrêté début 2014 l'offre de services

« Répit », existant depuis 2008 déjà dans la région verviétoise avec NOUNOU DOMICILE REPIT.

Une éducatrice, formée et encadrée, se rend à votre domicile pour s'occuper de votre enfant, l'accompagner en activité extérieure et, en accord avec vous, le renforcer dans son chemin vers l'autonomie (progrès à suivre, soutien scolaire...).

Plus de 100 familles nous font confiance, pourquoi pas vous ?

Pratiquement :

- les gardes, de 2 heures minimum, peuvent se faire 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elles doivent être programmées la semaine précédant la prestation.

- le tarif à ce jour est de 6 € la première heure, 4 € les heures suivantes.

- une première rencontre permet d'ouvrir un dossier auprès de l'AWIPH, de répondre à vos questions et vos soucis quant à une situation particulière, d'expliquer notre fonctionnement, nos activités et les aides possibles.

Vous informer ne vous engage pas. Respect, confidentialité et qualité du service sont de mise. N'hésitez pas à nous contacter :

Nounou Domicile Répit, 087/29.20.93. nounourepitverviers@hotmail.com

SAFPA, 86/21, rue du Palais, 4800 Verviers, dont les autres services sont :

Aides familiales, Aides ménagères, Gardes malades, Gardes d'enfants malades, Ouvriers polyvalents, Télé-biovigilance ainsi qu'un centre de Coordination de Soins et Services à Domicile.

SAFPA : 087/29.20.00 www.safpa.be



VALIDITÉ DES DOCUMENTS D'IDENTITÉ



Il est très important de posséder un document d'identité valable.

Vous êtes nombreux à vous rendre régulièrement à l'étranger, seul(s) ou avec vos enfants.



N'oubliez pas de vérifier, suffisamment tôt, la date d'échéance des documents d'identité et / ou passeport.

Nous confirmons qu'aucun rappel n'est jamais transmis par le service population pour **les Kids-Id (documents délivrés aux enfants de moins de 12 ans) ainsi que pour les passeports.**



PETITE ENFANCE

Maison Communale d'Accueil de l'Enfance
Tiège, 95 4845 Jalhay
ASBL agréée et subsidiée par l'ONE

La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance de Jalhay « Les P'tits Sotais », a ouvert ses portes le 22 août 2011.

Elle accueille 18 enfants par jour, âgés de 0 à 6 ans, du lundi au vendredi, de 7h à 18h30.

Le personnel d'encadrement est composé d'une Directrice à $\frac{3}{4}$ temps, et de 4,5 équivalents temps plein puéricultrices.

Le règlement d'ordre intérieur, le montant de la participation financière ainsi que le projet pédagogique peuvent être consultés sur le site de la Commune de Jalhay.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter la Directrice, Madame SOXHLET, au 087/77.35.63, afin d'obtenir un rendez-vous ou la réponse à votre question.

Toutes les demandes d'inscriptions se font par courrier accompagné d'un certificat médical qui atteste de l'état de grossesse.

Les demandes sont transcrites dans un registre et les places disponibles sont attribuées en fonction de l'ordre d'inscription dans le registre.

Les habitants de la Commune de Jalhay/Sart sont prioritaires.

Notre projet pédagogique prône le respect de l'enfant, de son rythme et de son évolution psychomotrice.

L'équipe pédagogique est soucieuse, au quotidien, du bien-être des enfants et de leurs parents, et travaille en parfaite collaboration avec les familles et les services de l'ONE chargés de la surveillance de l'établissement.

NAISSANCES



25.02.2013 : KLASSEN Zoé, JALHAY-Surister
 05.03.2013 : VOSS Zoé, SART-Pont de Polleur
 06.03.2013 : MASSART Juliette, SART-Solwaster
 07.03.2013 : DUTILLEUX Charline, SART
 15.03.2013 : GERARDY Anaïs, SART-Nivezé
 22.03.2013 : COLLARD Milo, SART-Tiège
 17.04.2013 : SCHEEN Zia, JALHAY-Surister
 18.04.2013 : CAILLET Blandine, SART-Nivezé
 22.04.2013 : DE PALMENAER Elsy, SART-Tiège
 30.04.2013 : KOONEN Jeanne, JALHAY-Herbiester
 03.05.2013 : CHARLIER Nathalia, JALHAY
 07.05.2013 : BRÉDO Laura, SART
 10.05.2013 : DELFORGE Guillaume, SART-Cokaifagne
 14.05.2013 : VROONEN Manon, SART
 24.05.2013 : SCAINI Marty, SART
 27.05.2013 : BLAISE Julien, SART-Nivezé
 29.05.2013 : BONIVER Mallaury, SART-Tiège
 04.06.2013 : DERU Claire, JALHAY
 05.06.2013 : LEROY Valentin, SART
 06.06.2013 : FETTWEIS Antoine, JALHAY-Herbiester
 06.06.2013 : VINCENT Léa, SART-Tiège
 07.06.2013 : LAURENT Pierre, SART-Solwaster
 10.06.2013 : JÉRÔME Rebecca, SART-Nivezé
 22.06.2013 : BELLINO Celia, JALHAY
 28.06.2013 : MICHOEL Naoline, SART
 28.06.2013 : HERMAN Adrien, SART-Tiège
 03.07.2013 : DELHEZ Manon, JALHAY
 08.07.2013 : GOFFOY Hugo, JALHAY-Herbiester
 09.07.2013 : NEUVILLE Louis, JALHAY-Charneux
 09.07.2013 : LEFIN Simon, JALHAY-Foyr
 13.07.2013 : BEAUPAIN Marine, JALHAY
 19.07.2013 : ZIANT Robin, JALHAY-Mariomont
 27.07.2013 : WILLEM Elea, SART
 31.07.2013 : JACQUEMIN Eléna, JALHAY-Surister
 03.08.2013 : LEJEUNE Nathan, SART
 06.08.2013 : DARIMONT Maverick, JALHAY
 09.08.2013 : JACQUET Soan, SART-Solwaster
 11.08.2013 : LESO Alice, JALHAY
 12.08.2013 : MIGEAL Elise, SART
 14.08.2013 : LEMAÎTRE Bastien, JALHAY
 19.08.2013 : LONNEUX Luka, SART
 21.08.2013 : De Vuyst Camille, JALHAY-Charneux

DÉCÈS



12.03.2013 : WILKIN Joseph, SART
 16.03.2013 : DUCHÂTELET Yves, SART-Nivezé
 22.03.2013 : DUPONT-BEAUJEAN Brigitte, JALHAY-Mariomont
 22.03.2013 : LECOMTE Hervé, SART-Nivezé
 24.03.2013 : VALENSON Joseph, JALHAY-Mariomont
 26.03.2013 : ANTHONISSEN Myriam, SART-Tiège
 26.03.2013 : ALEXANDRE-PYRE Sybilla, JALHAY-Mariomont
 28.03.2013 : TURRINI Michel, JALHAY
 01.04.2013 : BELLENS Marcel, JALHAY-Charneux
 07.04.2013 : DELIEN-GUERLUS Louise, JALHAY-Mariomont
 14.04.2013 : FRANSOLET Marie-Claire, JALHAY-Surister
 16.04.2013 : FEYEN-KEMMERS Maria, SART
 23.04.2013 : ADANS-GEROMBEAU Hubertine, SART-Nivezé
 25.05.2013 : FRANCK-CHARLIER Célestine, JALHAY
 27.05.2013 : VINCENT Philippe, SART
 02.06.2013 : HOUYON Gaston, SART-Tiège
 15.06.2013 : DECAUSEMAECKRE-POREYE Raymonde, JALHAY
 16.06.2013 : BRULS Michel, SART-Solwaster
 02.07.2013 : GOBERT-JACQUES Denise, SART-Tiège
 02.07.2013 : JEUKENS Maria, SART-Nivezé
 04.07.2013 : RICHEL de BEAUFFORT Yvonne, SART
 07.07.2013 : WILKIN Denis, SART
 10.07.2013 : GALAS Armand, SART
 18.07.2013 : MEYER Frédéric, JALHAY
 19.07.2013 : HANSOULLE-COUNET Renée, SART
 24.07.2013 : MANTIONE-CRAHAY Marie, SART-Nivezé
 03.08.2013 : ROUAULT-LEJEUNE Germaine, JALHAY-Herbiester
 04.08.2013 : DARIMONT José, JALHAY
 07.08.2013 : BEAUPAIN-LONNEUX Ivonne, SART-Tiège
 19.08.2013 : SCHEEN Paul, JALHAY-Surister
 23.08.2013 : VERVLOESEM-JACOBS Maria, JALHAY
 25.08.2013 : CORBESIER-DUMONT Laure, SART-Nivezé
 29.08.2013 : SCHEEN Raymond, JALHAY

NOTRE CENTENAIRE



Le 26.04.2013, Mme Victorine PELZER habitant à SART, Nivezé, a fêté son centième anniversaire

NOCES DE BRILLANT (65 ans de mariage)

24.07.2013 : LOPPE Richard et DUCULOT Marie-Thérèse, de SART-Nivezé

NOCES DE DIAMANT (60 ans de mariage)

23.04.2013 : DUMONT Joseph et MATHIEU Yvonne, de SART-Nivezé

30.04.2013 : LEMMERS Joseph et MATHURIN Monique, de SART-Pont de Polleur

21.05.2013 : KREUTZ Joseph et de GASON Jeanne, de JALHAY

16.07.2013 : SIMAR René et JODIN José, de JALHAY-Foyr

30.07.2013 : DEFECHEREUX Iwan et PONCELET Olga, de JALHAY-Mariomont

NOCES D'OR (50 ans de mariage)

06.04.2013 : ADANS Henri et SCHYNS Josée, de JALHAY

18.04.2013 : MALHERBE Richard et DARIMONT Collette, de JALHAY

25.04.2013 : JACQUEMIN Marcel et DEMEZ Claire, de JALHAY-Charneux

02.05.2013 : RAQUET Jean-Marie et THUNUS Marie Louise, de SART-Tiège

11.05.2013 : ANCION Roger et TOUSSAINT Bernadette, de JALHAY-Foyr

21.05.2013 : LEGRAS Pol et KUPPER Ursule, de SART

06.07.2013 : FONCK Raymond et GAVAZZA Claire, de SART-Solwaster

11.07.2013 : LEMAITRE Octave et GRONESCHILD Flore, de JALHAY-Herbiester

27.07.2013 : UMÉ Pierre et VALKENEERS Elisabeth, de SART-Balmoral

01.08.2013 : KLINKENBERG Lucien et BERTRAND Louise, de JALHAY-Herbiester

10.08.2013 : DELIÉGE Jean-Jacques et PIRNAY Anne-Marie, de JALHAY-Foyr

21.08.2013 : ORBAN Paul et LETIEXHE Marie, de SART-Solwaster

COMITE DES 3 x 20 DE JALHAY-SART

Responsable :

BOLETTE Marie-Hélène

80 av René Lange

4910 THEUX

087/22 48 41 - 0479/58 60 97

COMITE DES 3 x 20 DE NIVEZE

Responsable :

COUNET Josette

36 Chemin Maron

4900 SPA

087/77 47 36

INFORMATIONS DE LA ZONE DE POLICE DES FAGNES

Depuis quelques semaines, les services de Police de la Zone de Police des Fagnes sont régulièrement amenés à intervenir dans le cadre de différends de voisinage. La majorité de ces conflits trouvent leur origine dans l'incinération de déchets dans les jardins.

En effet, de nombreuses personnes se débarrassent de leurs déchets en les brûlant au fond de leur jardin. Cette pratique est non seulement **interdite** mais **dangereuse** à plusieurs niveaux.

Rappel de la législation en vigueur

Une loi interdit l'incinération de ses déchets, qu'ils soient ménagers, de jardin ou autres ; même au moyen d'incinérateurs de jardin vendus dans le commerce.

Toutefois, l'incinération exclusive **des déchets végétaux** provenant des jardins **est tolérée** pour autant que le feu soit **surveillé**, distant **d'au moins 100 mètres** de toute habitation, que les fumées **ne gênent en rien** le voisinage et qu'elles ne risquent pas de réduire la visibilité sur les axes routiers.

Toute infraction à cette loi peut entraîner **des sanctions administratives** prises par les communes ; il s'agit d'amendes de 50€ à 100000€. En outre, les frais liés à l'intervention des services d'incendie vous seront facturés.

De plus, de nombreux conflits de voisinage ayant pour origine les désagréments causés par l'incinération des déchets trouvent leur aboutissement dans des dépôts de plainte auprès des services de Police.

Outre le fait de constituer une infraction, l'incinération des déchets peut causer de nombreux désagréments :

Saviez-vous que ...

- Les déchets brûlés dégagent des fumées toxiques et irritantes pour les voies respiratoires.
- L'incinération des déchets produit des substances nocives (dioxine et autres) qui peuvent provoquer des maladies graves telles que des cancers.
- Les risques de brûlures graves ne sont pas négligeables, notamment lors de l'utilisation de produits ou carburants pour allumer le feu.
- Les fumées et les odeurs incommodent les personnes de l'entourage.

Une multitude de solutions alternatives à l'incinération des déchets s'offre à vous.

- Tri des déchets
- Collecte en porte à porte
- Parc à conteneurs
- Compostage des déchets verts (détails pratiques de la réalisation fournis par des bénévoles formés en la matière)
- Utilisation d'emballages consignés ou réutilisables

Une brochure concernant la problématique de l'incinération des déchets est mise à votre disposition auprès du responsable de l'environnement de votre administration communale.

Et n'oubliez pas de tailler vos haies !

Merci d'avance

Pour toute information complémentaire : Zone de Police Fagnes	
Antenne de Police de SPA	087 / 79 33 33
Antenne de Police de THEUX	087 / 53 92 92
Antenne de Police de JALHAY	087 / 29 29 80

AFFICHEZ VOTRE NUMÉRO DE MAISON

En cas d'appel du service de secours, une bonne visibilité de l'**affichage de votre numéro de maison** peut vous sauver la vie !

LE CLUB DE TENNIS DE TABLE DE TIEGE



Il a réalisé un parcours parfait lors de la saison 2012-2013 alors qu'il officiait en 1ère division nationale. Grâce à ses performances lors de ce défunt championnat, le club du TTC Tiège accède pour la première fois de son histoire et de celle de la commune à la SUPER DIVISION NATIONALE rassemblant les 12 meilleures équipes belges pour la saison 2013-2014. TOUTES NOS FELICITATIONS AU CLUB CHER à Michel DELPORTE ainsi qu'aux joueurs et dirigeants.

LE CLUB DU ROYAL FOOTBALL CLUB DE SART



Il a également réalisé une magnifique saison 2012-2013 en terminant à la seconde place au classement général, synonyme de participation au tour final pour l'accession à la 3ème provinciale. Après un tour final époustoufflant, le R.F.C. SART accède donc cette année à la division supérieure où il rejoint le RCS JALHAY, ce qui nous réserve à nouveau deux grands derbys.

TOUTES NOS FELICITATIONS AU R.F.C SART ainsi qu'aux joueurs et dirigeants.

TROPHEE DU MERITE SPORTIF 2013



Le Trophée du Mérite Sportif 2013 ainsi que la Médaille du service culturel, sportif et philanthropique seront remis le **VENDREDI 24 JANVIER 2014**. Pour le trophée du Mérite Sportif, il y aura toujours deux lauréats, à savoir le titre individuel et le titre par équipe. Toute personne peut déposer ou envoyer son dossier accompagné des justifications nécessaires pour le 10 janvier 2014 à l'Administration communale, 46 rue de la Fagne à 4845 Jalhay.

OPÉRATION «ÉTÉ SOLIDAIRE» 2013



Cette année, l'administration communale de Jalhay a organisé l'opération «Été solidaire » en engageant cinq étudiants âgés de 15 à 20 ans.

Le thème de cette opération était orienté vers la préparation de la fête des Vieux Métiers qui s'est déroulée le week-end des 10 et 11 Août 2013. Durant une quinzaine de jours, ces jeunes ont travaillé à la préparation matérielle de cette fête ainsi qu'à la remise en ordre du site à l'issue de ces festivités. Ils ont pu se rendre compte du travail énorme que nécessite pareille organisation tout

en travaillant dans la bonne humeur et en parfait partenariat avec le service des travaux de la Commune et des responsables du Comité Culturel qui organisaient cette fête des Vieux Métiers. Nul doute que ces jeunes étudiants garderont un très bon souvenir de leurs activités durant cette première quinzaine d'août.

CAMPS DE VACANCES SCOUTS 2013



Cette année encore, notre commune a été prisée par les mouvements de jeunesse venus de toutes les régions de la Belgique pour y installer leurs campements et bivouacs.

Si, dans l'ensemble, ces camps n'ont généré aucun incident ou accident majeur, de petits problèmes d'hygiène et d'évacuation de déchets devront être résolus pour la saison 2014 afin que la présence de ces camps ne cause pas trop d'inconvénients aux

habitants de notre commune.

Il faut souligner que, cette année, il y a eu 65 camps occupés par 2.556 scouts, ce qui représente 34.781 nuitées durant les mois de juillet et août 2013 sur le territoire de notre commune.

STAGE DE CONDUITE DÉFENSIVE



Une formation à la conduite défensive automobile sera organisée dans le courant du mois de novembre 2013.

Le Collège communal a décidé d'accorder un soutien financier d'un montant de 35€ pour chaque participant (nombre de places limités).

Conditions de participation au stage:

- être détenteur du permis de conduire catégorie «B» en 2012 ou 2013.
- être domicilié sur le territoire de la Commune de JALHAY à la date du 01/01/2013

Un courrier personnalisé sera adressé directement aux personnes concernées.



AUTANT SAVOIR



Vous connaissez certainement dans votre voisinage des poteaux électriques qui sont garnis par du lierre. Ce lierre enjolive ce monument de béton, il lui donne de la vie et l'intègre dans le paysage. Malheureusement, ce lierre peut également s'attaquer aux lignes électriques et endommager celles-ci, provoquant par la même occasion des perturbations sur le réseau.

S'il est établi que le lierre appartient à un habitant déterminé, les frais liés à la réparation lui seront facturés et la note pourrait s'avérer salée. Alors si vous aimez voir le poteau électrique installé devant votre domicile couvert par cette végétation, n'oubliez pas de limiter son ascension, vous pourriez ainsi faire de substantielles économies.

A VOS RATEAUX



Le ramassage des branches, des feuilles et des résidus de la taille des haies est essentiel. Toute cette végétation, si elle n'est pas ramassée, risque de rejoindre les fossés, les aqueducs ou encore les grilles d'évacuation et de les boucher, provoquant par la même occasion des débordements d'eau et des risques d'inondations. Si le service des travaux tente de prévenir ces problèmes et agit préventivement dans les zones sensibles à l'annonce de chaque épisode pluvieux important, il n'en reste pas moins essentiel que chacun participe à son niveau à cette mission importante. Dès lors, même si vous n'avez pas la main verte

ou que ce travail vous pèse, ramassez toute cette végétation avec soin; vous éviterez peut-être de gros embarras à d'autres habitants.

FORMATION AU COMPOSTAGE

Venez apprendre à Composter
formation gratuite

Intradel et votre commune vous proposent de participer à des ateliers de formation pour vous donner tous les trucs et astuces afin d'obtenir un compost de qualité à partir de vos déchets de cuisine et de jardin.

Vous avez envie de vous mettre au compostage à domicile mais vous ne savez pas trop comment? Vous avez déjà essayé mais vous n'êtes pas arrivés à un compost très satisfaisant?

Ces ateliers démarrent par une séance d'information sur le compostage le mercredi 26 juin 2013 à 19h30 à l'Avouerie d'Anthisnes, Avenue de l'Abbaye 19.4160 Anthisnes

Cette formation sera suivie d'un atelier pratique en extérieur

(Le lieu et la date de la formation pratique vous seront annoncés lors de la séance d'information théorique)

Le compostage est une façon simple et efficace de réduire la quantité de déchets que l'on place dans les sacs poubelle. Il permet également de transformer ses herbes de pelouse, ses feuilles ou encore ses déchets alimentaires en terreau, qui pourra être utilisé plus tard pour son jardin ou pour celui du voisin.

Une formation gratuite au compostage sera organisée au sein de notre administration communale le 10 octobre 2013. Pensez-y et notez bien cette date dans votre agenda.

NOTRE VILLAGE N'EST PAS UNE POUBELLE



Les dépôts clandestins sont dénoncés depuis toujours, pourtant ils sont de plus en plus nombreux et gâchent notre environnement.

Comment expliquer que l'on retrouve des encombrants sur les accotements alors que nous disposons d'un parc à conteneurs et qu'un simple appel téléphonique à l'ASBL RCYCL (Tél : 087/55.48.78) suffit à faire enlever les objets déposés devant le domicile ?

Comment expliquer les quantités de plus en plus importantes de débris ramassés par le service des travaux ? Comment expliquer les dépôts de plus en plus fréquents d'herbe sur les accotements ?

N'ayant d'autre choix que de réprimer ce type de comportement, nous allons bientôt pouvoir compter sur le service d'un agent constatateur, dont la mission sera d'identifier ces responsables et de transmettre ces informations à l'agent sanctionnateur provincial, qui se chargera d'envoyer les procès-verbaux.

Vous ne pourrez pas dire que vous n'étiez pas au courant !

JALHAY, COMMUNE MAYA

Ce projet lancé en 2011 a pour but de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en wallonie. Des rencontres ont été organisées avec les apiculteurs connus de notre commune et des prés fleuris devraient être semés dès cet automne, pour fleurir au printemps prochain.

Des contacts ont été pris avec un représentant du '**Rucher Wallon**' et **des cours d'apiculture devraient débuter au mois d'octobre prochain. Ces**

cours seraient dispensés le samedi de 9 h à 13 h15, le nombre de personnes pouvant suivre ces cours serait au minimum de 10 et au maximum de 20. Si vous êtes intéressé, vous trouverez plus de renseignements sur le site internet de la commune ou en formant le 0490 11 71 00. Ne tardez pas à vous inscrire, les places sont limitées.



SERVICE RÉGIONAL D'INCENDIE DE VERVIERS

Interventions sur notre commune en 2012

Incendie général:	1	Personne à l'eau:	1
Incendie extérieur:	3	Effondrement - objet menaçant V.P.:	2
Incendie bâtiments:	3	Sauvetage d'animaux:	6
Incendie caravane:	1	Guêpes:	12
Odeur de fumée, contrôle:	1	Dégagement voie publique:	8
Feu herbes, broussailles:	2	Pompage - problème d'eau:	3
Feu de cheminée:	13	Nettoyage de chaussée:	5
Incendie véhicule:	3	Aide à l'ambulance - effectifs:	4
Odeur - Fuite de Gaz:	1	Aide à l'ambulance - échelle:	1
Contrôle CO:	2	Balisage:	7
Pollution:	1	Préventif:	5
Ouverture de porte:	2	Fausse alerte bien intentionnée:	17
Accident de la route - désincarcération:	7	Autres interventions:	1

SECURITÉ

LE CLOCHER DE SART ET SA TOUR.

Comme annoncé dans le bulletin communal précédent et comme vous avez pu le constater, le vieux clocher et sa tour font aujourd'hui l'objet d'un chantier de « Restauration » pour lequel l'Administration communale travaille en collaboration avec le Service Public de Wallonie et la Province de Liège.



À l'heure actuelle, voici les travaux réalisés et/ou en cours :

Après la mise en œuvre de l'échafaudage et de l'ascenseur, toute la flèche de la tour a été étançonnée afin d'assurer sa stabilité durant les travaux.

Un abri en bois a été construit pour protéger les cloches qui resteront dans la tour pendant la durée des travaux.

Les maçonneries extérieures de la tour, qui devront être ragréées, ont été partiellement déjointoyées.

Les ardoises et les zingueries en mauvais état ont été enlevées. De même, le coq et l'horloge ont été mis à l'abri. Ils retrouveront leur place après avoir fait l'objet de quelques soins.

Après avoir retiré les ardoises, l'architecte et l'entrepreneur ont pu constater, avec davantage de précision, l'état de la charpenterie qui présente de fortes dégradations avec parfois des pertes totales de matière et de résistance, surtout vers le côté de la place, ce qui entraînait des déformations de la structure portante.

Un relevé précis des pièces à conserver, des pièces à réparer et de celles à remplacer a été réalisé par un charpentier spécialisé.

Les prochaines étapes :



Les têtes des murs de la tour seront nettoyées des gravats, de la poussière et des excès de matières accumulés au fil des décennies. Un béton de ceinture destiné à répartir au mieux les charges de la flèche sera mis en œuvre sur la partie intérieure des murs.



La charpente sera réparée.

Les lucarnes formant abat-son étaient à l'origine placées aux 4 points cardinaux. 4 autres lucarnes ont été ajoutées par après. Ensuite, les lucarnes d'origine ont été enlevées. Lors de la restauration actuelle, les lucarnes reprendront leur place initiale afin de répandre le son des cloches aux 4 coins du village.

La couverture en ardoises, les chéneaux et les évacuations d'eau seront neuves.



Les maçonneries seront renforcées par des injections et les désordres (fissures et autres) seront réparés suivant des procédés bien spécifiques choisis en fonction de la taille des brèches.

Elles seront également nettoyées à l'aide de différentes techniques (mécaniques et manuelles) ne pouvant altérer les surfaces, avant d'être rejointoyées à l'aide d'un mortier à base de chaux grasse.

Dès lors, les murs finis offriront un aspect homogène et régulier.

Nous vous rappelons que le service communal de l'urbanisme reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives aux travaux qui occupent le clocher.

LES ACTES ET TRAVAUX QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN PERMIS D'URBANISME



(Énuméré par Le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE) en son article 84)

Parmi ces actes, le point 9° prévoit qu'un permis d'urbanisme est requis pour boiser ou déboiser.

Les points 10 et 11° prescrivent l'obligation d'obtenir un permis pour :

- abattre des arbres isolés à haute tige et plantés dans les zones d'espaces verts prévues par un plan en vigueur, ainsi que les arbres existants répertoriés dans le périmètre d'un permis de lotir ;

- abattre ou modifier l'aspect d'un ou plusieurs

arbres remarquables d'une ou plusieurs haies remarquables, pour autant que ces arbres ou haies figurent sur une liste arrêtée par le Gouvernement.

Les articles 266, 267 et 268 du CWATUPE définissent précisément les arbres et haies qui sont concernés par cette réglementation:

- les arbres isolés à haute tige, ou les arbustes, d'au moins trente ans, dans les espaces ouverts et les arbres corniers ou de limites.

- les arbres classés, faisant l'objet d'une procédure de classement ou les arbres répertoriés dans l'ouvrage de Jean Chalon intitulé « 1134 Arbres remarquables de la Belgique » et dans l'ouvrage de l'administration des Eaux et Forêts « Arbres Remarquables de la Belgique »

Les haies remarquables sont les suivantes :

- les haies reprises en zone de haies remarquables. Sur le territoire de notre commune, la quasi-totalité des haies sont situées en zone dite « de haies remarquables ».

- les haies anciennes plantées sur le domaine public ;

- les haies classées ou faisant l'objet d'une procédure de classement ;

- les haies ayant fait l'objet d'une étude ou d'un écrit publié au Moniteur belge.

Pour compléter ces informations, vous trouverez, ci-après, les montants indexés des amendes en cas d'infraction à cette législation :

- boisement, déboisement : **12,11 €** par m² de surface boisée ou déboisée ;

- abattage d'arbres isolés à haute tige dans les zones d'espaces verts et d'arbres existants dans le périmètre d'un permis de lotir : **302,82 €** par arbre abattu ;

- abattage d'arbres ou haies remarquables **1211,27 €** par arbre abattu ou **30,28 €** par mètre courant de haie abattue ;

- modification de l'aspect d'arbres ou de haies remarquables : **605,63 €** par arbre ou **11,85 €** de mètre courant de haie.

Il est important de respecter et conserver les arbres et haies remarquables de notre entité. Si vous souhaitez réaliser des travaux d'élagage ou d'abattage d'arbres ou haies, rendez-vous au service urbanisme ou appelez le numéro 087/379130 entre 8 h 30 et 12 heures afin d'obtenir les informations nécessaires à la bonne réalisation de votre projet.

EXPOSITION MAPPING

Bibliothèque de Jalhay : Penser et représenter l'espace.

La cartographie au fil du temps, confrontations des différents modes de perceptions des cartes (enfantines, d'autrefois, d'autres cultures)



Bibliothèque de Sart : Autour de la cartographie fagnarde. Perception des Hautes Fagnes à travers des cartes qui retracent l'histoire des paysages fagnards et du petit patrimoine monumental.

Une exposition conçue par les asbl Haute-Ardenne & Maison de la Science et l'Unité Géomatique de l'Université de Liège.

Du 4 au 26 octobre aux heures d'ouverture des bibliothèques

JEUD'IVERS



Conférence « Enseignements de la cartographie fagnarde ancienne » présentée par Serge Nekrassoff, historien et spécialiste de l'histoire fagnarde.

Prix de la soirée : 5 €

Judi 17 octobre 20h, à la Maison Bronfort, à Sart

Atelier d'écriture « Carnet de voyage » animé par Michèle Tavier
Prix de la soirée : 5 €

Judi 24 octobre 20h, à la bibliothèque de Jalhay

CARABISTOUILLES

Animations pour les p'tits bouts de 6 mois à 3 ans
Entrée gratuite – sur réservation uniquement.



Judi 3 octobre de 10h00 à 11h00 à la bibliothèque de Sart

Judi 7 novembre de 10h00 à 11h00 à la bibliothèque de Jalhay

Bibliothèque de Jalhay, rue de la Fagne 15

087 64 60 98

bibliotheque.jalhay@skynet.be

Bibliothèque de Sart, rue F. Michoel, 164a

087 29 90 24

bibliotheque.sart@skynet.be

JUMELAGE JALHAY - NOLAY



Le 09 Août 2013, l'administration communale de Jalhay a reçu une délégation de ses homologues de Nolay dans le cadre du quinzième anniversaire du jumelage des deux communes.

Cette réception officielle s'est déroulée à l'administration communale où une quarantaine de Nolaytois emmenés par leur maire Jean-Pierre MONIN et la responsable de la commission de jumelage Monique BOUCHET ont été reçus par le Collège communal et les responsables du comité de jumelage de Jalhay.



Après les discours de circonstance et la remise des cadeaux « du terroir » suivis du verre de l'amitié, nos hôtes ont regagné leur famille d'accueil les hébergeant durant le week-end.

Toute la délégation de Nolay a pu également profiter de la fête des Vieux Métiers inaugurée le samedi 10 Août par le bourgmestre Michel FRANSOLETT en compagnie de son confrère Nolaytois.

UNE NOUVELLE ÉCOLE À SART.



Dans le courant des années 90, le nombre des élèves inscrits à l'école augmentait d'année en année. Des classes durent être créées dans les caves. Face à cette situation, le collège de l'époque introduisit un dossier à la Communauté française dans le but d'obtenir des subsides pour la construction d'une cinquième pyramide. Depuis, et jusqu'en 2012, plus rien n'a évolué.

Par ailleurs, en septembre 2010, une convention fut signée entre la commune et le tennis de table de Tiège, qui occupait la salle de sports de l'école, afin que ce dernier puisse construire une nouvelle salle jouxtant la salle actuelle. A cette fin, le club introduisit un dossier de subvention à Infraspport le 11 avril 2012. Cette future salle devrait, à l'avenir, servir tant au club qu'à l'école. Parallèlement, dans le courant de cette année 2012, l'ancien projet de la cinquième pyramide fut complètement modifié pour répondre aux besoins de la pédagogie actuelle.

Enfin, fin 2012 et suite au constat de l'état catastrophique de la toiture et à la consommation excessive d'énergie, des contacts furent pris avec le pouvoir subsidiant qui accepta d'augmenter substantiellement son intervention financière. Le dossier complet fut déposé à la Communauté Wallonie-Bruxelles le 28 mai 2013.

Au final, la transformation de l'école peut se subdiviser en trois parties :

- Une extension sportive comprenant 2 salles, un local de réunions, des vestiaires, des sanitaires et une cafétéria.
- Une extension scolaire comprenant 6 classes, une cyberclasse, un amphithéâtre de 78 places, un espace polyvalent, des sanitaires, des locaux techniques et un préau.
- Une rénovation des anciens bâtiments avec une nouvelle toiture, de nouveaux cloisonnements des locaux, la pose de plafonds, un nouvel éclairage, un nouveau chauffage et une nouvelle station d'épuration des eaux usées.

Au niveau financier, le coût de l'extension sportive s'élèverait à 990.500 € TVA comprise avec un subside de 756.140 €. Quant à l'extension scolaire et à la rénovation des anciens bâtiments, le montant total des travaux serait de 3.364.748 € TVA comprise avec un subside de 1.915.300 €.

DE NOUVEAUX ABRIS POUR ATTENDRE LE BUS.

La commune a décidé de lancer une nouvelle campagne de remplacement d'abribus.

Au total, ce n'est pas moins de 10 nouveaux abris en bois qui seront très prochainement installés.

Voici la liste des endroits où vous pourrez les découvrir :

- Herbiester : fin de la ruelle de la Chênerie.
- Baraque Michel : sur le parking en face du restaurant.
- Charneux : à la pompe à eau.
- Jalhay : au carrefour Charneux-Fawetay.
- Baronheid : sur la nationale à la sortie Francorchamps de l'autoroute.
- Wayai : devant la menuiserie.
- Wayai : au bas du chemin « des écoliers ».
- Route de Balmoral : au carrefour vers Arbespine.
- Champs de Foyr : à la petite ruelle vers Surister.
- Jalhay : au Chafour à proximité de la station d'essence.



Le montant total de l'investissement est de 54.377,40 € avec un subside de 43.501,90 €.

LE PROJET ATL (Accueil Temps Libre).



La commune de Jalhay, par une décision unanime du conseil communal, a décidé de s'engager dans un projet de coordination de l'accueil des enfants de 3 à 12 ans durant les périodes de temps libre : après l'école, le mercredi après-midi ainsi que durant les périodes de vacances scolaires.

Une convention de collaboration avec l'ONE est en cours.

L'organe de contrôle de ce projet, la commission consultative de l'accueil, a été constitué. Elle est composée de toutes les parties prenantes dans le projet : commune, écoles, parents, associations ayant une relation avec les enfants. Elle se réunira officiellement

début octobre pour fixer les priorités du projet.

Le recrutement d'une coordinatrice en charge de ce projet est en cours. Ses premières tâches consisteront à faire l'état des lieux, à proposer une organisation des garderies scolaires et un programme de mise en place d'une coordination locale pour l'accueil de l'enfance dans la commune. Ces différentes étapes importantes pour le projet se dérouleront dans le courant des troisième et quatrième trimestres 2013 afin que l'année 2014 soit le début d'actions concrètes pour l'accueil des enfants de la commune.

Vous disposerez de plus d'informations sur le sujet dans notre prochain bulletin d'information.

TÉLÉPHONE, GSM, INTERNET, TV : OSEZ COMPARER !



Votre commune en partenariat avec le CPAS vous aide à comparer les offres des différents opérateurs de votre région de sorte que vous puissiez faire votre choix selon vos besoins.

Vous ne comparez pas les différents opérateurs ? Vous utilisez le même abonnement ou la même carte prépayée depuis longtemps ? Vous ne connaissez pas vos besoins réels pour l'utilisation de votre téléphone fixe, de votre GSM, de votre connexion internet et de votre TV numérique ? Vous n'avez pas accès à internet ou vous ne savez pas comment utiliser les outils de comparaison mis

à votre disposition sur internet ?

Venez à la **permanence** qui se déroulera dans les locaux de votre commune **le 22 novembre et le 29 novembre 2013 de 9h00 à 18h00.**

Adresse : Administration communale, rue de la Fagne 46 4845 JALHAY.

Munissez-vous, si possible, des dernières factures mensuelles de votre opérateur et une équipe vous aidera à effectuer la simulation et à comparer les différentes options !

Ensuite, vous ferez votre choix en toute connaissance de cause.

COMPTE COMMUNAL 2012

Ordinaire (fonctionnement)

Recettes exercice propre	+ 7.021.938,38
Dépenses exercice propre	- 6.517.555,23
Résultat de l'exercice propre	+ 504.383,15
Boni des exercices antérieurs	+ 2.379.399,25
Prélèvements pour financer l'extraordinaire	- 976.897,12
Résultat cumulé	+ 1.906.885,28

Extraordinaire (investissement)

Recettes	+ 3.155.279,97
Dépenses	- 4.400.105,05
Résultat de l'exercice	- 1.244.825,08

Remarque importante :

En matière d'emprunts, la commune ne peut inscrire au compte que les recettes réalisées. Lorsque les recettes d'emprunts contractés pour financer les dépenses extraordinaires engagées au cours d'un exercice sont mises à la disposition de la commune au cours de l'exercice suivant, un mali tel que celui-ci peut apparaître. Si on tient compte de ces recettes, le mali se transforme en un boni de 58.735,98 €.

Trésorerie

Au 31 décembre 2012, les avoirs en espèces s'élevaient à 1.756.909,96 €.

Dette

Au 31 décembre 2012, le montant global de la dette de la commune était de 3.881.885,07 €. La charge de la dette était pour l'année 2012 de 425.136,99 € (remboursement : 283.724,46 € ; intérêts : 141.412,53 €) soit 50,30 €/habitant.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES 2013

Après le compte 2012 que l'on injecte au budget 2013, après des ajustements nécessaires, le résultat du service ordinaire se présente comme suit :

Recettes exercice propre	+ 7.335.942,53
Dépenses exercice propre	- 7.299.582,46
Résultat de l'exercice propre	+ 36.359,97
Boni des exercices antérieurs	+ 1.731.501,17
Prélèvements pour financer l'extraordinaire et réaliser des fonds de réserves à l'ordinaire	- 857.060,58
Résultat cumulé	+ 910.800,56

Quelques remarques importantes :

- La longueur de l'hiver a eu pour conséquence une augmentation substantielle des frais de chauffage des bâtiments.
- Des dépenses liées aux exercices antérieurs s'élèvent à 175.384,11 €
- Un fonds de réserve pour financer les redevances incendies des exercices antérieurs a été créé.
- Une provision de 100.000 € pour la redevance incendie 2013 dont on ne connaît pas encore le montant a été créée.
- La vente des bois a généré une recette de 711.018,00 € au lieu des 600.000 € escomptés.

Pour l'extraordinaire, les montants ont aussi été adaptés et notamment réduits sur base de ce qui ne pourra pas être engagé cette année :

Montant des investissements	5.369.031,00
Recettes d'emprunts	935.000,00
Recettes de subsides	2.495.248,00
Financement par prélèvements	1.938.783,00
Résultat général	0

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

OCTOBRE 2013			
4-6-9-11-13	Kermesse de JALHAY	19-20-21	Kermesse à NIVEZE
4	Spectacle pour enfants à la salle à JALHAY à 18h	20	Promenade OTJS départ à 13h à SART
4	Projection d'un film à la salle à JALHAY	25-26	Théâtre wallon à SURISTER
5	Bal des années 80 à la salle à JALHAY	25	Cave à bières à 20h à NIVEZE
11	CROATIE - BELGIQUE à la salle à JALHAY	26	Soirée des scouts à JALHAY
12	Petit déjeuner «Oxfam» Maison des Jeunes à SART	26	Paintball nocturne et bal à NIVEZE
12	Bal des Jeunes à la salle à JALHAY	27	Marche d'octobre à NIVEZE
13	Promenade, Maison Bronfort à SART à 13h30	31	Fête d'Halloween à la Maison des Jeunes
19-20	9ème JMC rallye Hautes-Fagnes		
NOVEMBRE 2013			
2	Soirée du Bénin à la salle à JALHAY	16-17	WE Artisans d'Art - La Laine - SART
2	Souper moules à SOLWASTER	17	Promenade OTJS départ à 9h30 à SART
2	Souper tartiflette à TIEGE	22	Souper St Nicolas du RCS Jalhay à 19h30
8-9-10	Dégustation vin de Bourgogne à SART	23	Bal des années 80-90 à SOLWASTER
9	Saveur en musique à HERBIESTER	29	Soirée St Nicolas à la Salle à JALHAY
16	Souper du 3ème âge à NIVEZE	30	Salle «Petites Musicales» A' meuse quartet
16	Petit déjeuner «Oxfam» Maison des Jeunes à JALHAY	30	Portes ouvertes Ateliers créatifs 13h à 18h à SART
DECEMBRE 2013			
1	Portes ouvertes «Ateliers créatifs» 13h à 18h à SART		
15	Promenade OTJS départ à 9h30 à SART		
15	Gôuter de St Nicolas à NIVEZE		
15	Marché de Noël à Jalhay de 10h30 à 17h		
21	Concert de Noël à SART		
21	Rencontre de Noël à HERBIESTER de 18h à 22h30		
JANVIER 2014			
11	JALHAY «Fête son chou» à la salle à JALHAY		
24	Trophée du Mérite Sportif à l'Administration communale de JALHAY		
FEVRIER 2014			
15	Pré carnaval à HERBIESTER		
22	Soirée des Rôles à JALHAY		
23	Carnaval des enfants à JALHAY		
MARS 2014			
4	Mardi gras à HERBIESTER		
4	Mardi gras à SART		
4	Mardi gras à JALHAY - Cortège dans les rues - 19h30 Grand Feu - 20h00 Bal		
8	Pré Laetare à TIÈGE		
9	Cortège de Carnaval de JALHAY et HERBIESTER		
14	Bal des prix à HERBIESTER		
15	Pré carnaval à SART		
15	Bal des Prix avec les «Promi Bröör» à JALHAY		
21	Soirée des Rôles à SART		
22-23	Marche à JALHAY		
23	Laetare SART - TIÈGE		



ALBUM DES «VIEUX MÉTIERS» 2013

